

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **5 JUIN 2026**

Délibération n° 2026-06-06

Objet de la Délibération :

**Signature d'une convention
d'occupation temporaire
avec SNCF Réseau.**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

4 absents et représentés : Céline BLANCHET qui donne procuration à Sylvia VIGNE, Marion NICOLAS qui donne procuration à Benjamin SÉMIOND, Loïc RICHARD qui donne procuration à Rémi ROUX, Laurent THOUVENOT qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT

15 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ

Soit 19 votants

Date de convocation :

1^{er} JUIN 2026

Secrétaire de séance : Sébastien FERRUS MACHADO

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été sollicitée par SNCF Réseau dans le cadre du projet de Performance Ferroviaire des Alpes du Sud bloc Nord pour occuper, à titre temporaire, des parcelles communales afin d'y exercer les activités suivantes :

- Forages localisés ponctuels
- Déroulage en provisoire d'un tuyau pneumatique pour alimentation outillage,
- Accès piéton,
- Divers sondages et diagnostics nécessaires pour les études de conception,

nécessaires à la réalisation des travaux du projet de Performance Ferroviaire des Alpes du Sud bloc Nord.

Monsieur le maire précise que les forages sont demandés en vue de la réalisation future d'ancrages « passifs sacrificiels » qui permettront de connaître, lors de l'étude géotechnique, la résistance à l'arrachement des ancres définitifs destinés à protéger les chutes de roches sur l'infrastructure ferroviaire

Les parcelles communales concernées par l'occupation temporaire sont les suivantes : D 1534, D 1525, D 1526, D 1527, D 1528, D 1529, D 1541 et D 1546.

L'occupation desdites parcelles est consentie à titre gracieux du 8 juin 2026 au 17 juillet 2026 et en tout état de cause jusqu'à la réalisation complète des travaux si ces derniers ne sont pas terminés à la date prévue.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention d'occupation temporaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 5 JUIN 2026.

Le Maire,
Rémi ROUX